Jeanne d'Arc la Suisse et l'Europe

Autor(en): **Olivier, René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **36 (1990)**

Heft 16

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-848213

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Jeanne d'Arc, la Suisse et l'Europe

Le 8 mai, jour anniversaire de l'éblouissante victoire d'Orléans qui retentit sur l'Europe comme un coup de tonnerre, la France célèbre la Fête Nationale de Jeanne d'Arc. En raison des liens historiques traditionnels qui unissent la France et la Suisse, « Le Messager » se fait un agréable devoir de participer à cet événement en mettant en valeur l'affinité trop peu connue qui existe entre Jeanne d'Arc et les Suisses, dans l'Europe du XVe siècle.

N.D.L.R.

Bien sûr, les Suisses connaissent Jeanne d'Arc et ils ne peuvent que l'aimer, car ce prodige inouï d'une jeune fille de dix-sept ans libérant son pays d'une invasion étrangère au prix de six victoires retentissantes qui changèrent le destin de l'Europe, ne peut laisser personne indifférent. Mais pour tous ceux dont la Pucelle d'Orléans habite les pensées et les cœurs, il est une chose importante qui ne fut jamais dite : il s'agit du lien naturel existant entre Jeanne d'Arc et les Suisses dans l'histoire européenne du XVe siècle. Il est donc nécessaire de montrer comment cette notion apparemment originale peut se concevoir et se justifier.

En fait, la démonstration est fort simple et elle s'appuie sur une base solide. Mais d'abord servons-nous d'une image parlante qui en dit long à elle seule. Dans notre jeune temps d'écoliers, quand nous apprîmes les premiers rudiments de l'algèbre, pour nous faire comprendre et retenir la sacro-sainte « règle des signes » qui est la clé de la multiplication, notre professeur recourait à l'astuce bien connue consistant à représenter les amis par le signe « plus » et les ennemis par le signe « moins ». Il ressortait de tout cela, par la plus claire des logiques... que si les amis de nos amis sont naturellement nos amis, les ennemis de nos ennemis sont aussi nécessairement nos amis, ce qui se traduisait par l'équation « moins par moins donne plus ». Voilà comment quelque chose de positif peut résulter de quelque chose de doublement négatif. Là dessus, aucune contestation n'était possible. Personne ne pouvait s'y tromper.

Appliqué à l'histoire du XVe siècle, ce raisonnement irrécusable permet déjà de comprendre qu'étant en lutte en même temps contre le même implacable ennemi Bourguignon, Jeanne d'Arc et les Suisses furent nécesairement des alliés objectifs, par la force de leurs destins respectifs. Rares sont, il faut en convenir, les vérités historiques fondées sur une démonstration mathématique aussi rigoureuse. Sur ce premier point, il ne reste donc à présent qu'à poser en termes historiques les données du problème. Et là, par bonheur, les choses sont aussi simples qu'en classe d'algèbre primaire.

Sur tout le cours de son éblouissante épopée militaire — un événement unique dans l'histoire de l'humanité — Jeanne d'Arc eut comme ennemis, outre les Anglais qu'elle devait chasser de France, leurs alliés et complices les Bourguignons du duc Philippe III faussement dit « Le Bon ». Quand le 23 avril 1430, au cours de la bataille qui était sur le point de délivrer Compiègne, Jeanne d'Arc tombant dans une embuscade anglo-bourguignone qui sentait la trahison fut faite prisonnière par une troupe du Bâtard de Wandomme, Jean de Luxembourg, le suzerain de ce dernier la vendit aux Anglais 10 000 livres tournois avec l'assentiment de son propre seigneur le duc Philippe III pour la faire brûler.

Ces faits sinistres qui jusqu'à nos jours révoltent les consciences droites, sont largement connus. Mais alors, qu'en est-il des Suisses dans tout cela ? C'est fort simple car l'histoire elle-même nous le dit. Quelques années après le crime de Philippe III, le propre fils de ce prince maudit, Charles-le-Téméraire, attaquait les Suisses en venant mettre le siège devant Grandson. Prenant la ville sans coup férir il en fit massacrer entièrement la garnison au mépris de la convention de capitulation. On connait la suite, indignés par cette agression qu'aggravait un acte de barbarie violant les règles féodales qui à l'époque tenaient lieu d'une sorte de morale internationale, les Suisses bondirent aux armes. La Confédération naissante mobilisa une armée et fit payer cher au Téméraire ses méfaits, d'abord à Grandson sur les lieux mêmes de son forfait, puis à Morat où le massacre bien justifié de l'armée bourguignone fut tel que l'ossuaire où l'on rassembla les cadavres de ses soldats constitue encore de nos jours un monument offert à la curiosité des touristes.

Voilà ce que l'histoire nous enseigne. Mais si l'on poussait plus loin l'étude de ces événements, on trouverait au fond des choses la vraie cause commune de la conduite criminelle de Philippe III contre la Pucelle et de son fils con-

tre les Suisses. Or, par sa nature et ses dimensions, cette unique cause... est européenne. C'est la chimère lotharingienne, cette sorte de diablerie politique, cette marotte obcessionnelle que la dynastie bourguignone traînait derrière elle depuis Jean-Sans-Peur. C'est le rêve démentiel de créer à partir de la Bourgogne un vaste empire allant de la Mer du Nord à la Méditerranée, écrasant les frontières naturelles pour réunir sous un même sceptre une frange orientale de la France, un morceau de l'Empire Germanique, les Cantons Suisses de l'Ouest et la Savoie. C'est l'utopie vraiment rétrograde prétendant restaurer la vieille et éphémère Lotharingie née du Traité de Verdun qui, en 843 partagea l'Europe entre les descendants de Charlemagne comme en famille on partage un gâteau. Cette construction artificielle et inviable aurait destabilisé les structures géopolitiques traditionnelles de l'Europe pour satisfaire aux vues mégalomanes d'un prince ambitieux, Philippe III qui s'attribuait déjà aux yeux du monde le titre aussi vide que pompeux de « Grand Duc d'Occident ».
Point n'est besoin d'une longue démonstration pour comprendre combien un tel projet s'opposait d'une part à la mission sacrée de Jeanne d'Arc de rétablir dans son intégrité historique et territoriale le Royaume de France sous l'autorité légitime de Charles VII, d'autre part à la volonté bien affirmée des Suisses de défendre leur souveraine indépendance dans les limites naturelles de leur propre territoire.

En conclusion, sur la vaste scène de l'histoire européenne du XVe siècle... Jeanne d'Arc et les Suisses... même combat !...

René Olivier

REVUE DE PRESSE

canton d'argovie

Les citoyens de Turgi (AG) devront verser des arriérés d'impôts allant de 10.000 à 50.000 frs.s. pour certains. L'ancien employé du fisc avait une manière si particulière de tenir la comptabilité qu'il a provoqué un manque à gagner de près de 3,6 millions de frs.s..

canton de fribourg

Aide aux fromagers fribourgeois

Depuis le début des années 50, le nombre de fromageries fribourgeoises fabriquant de façon artisanale du Gruyère ou de l'Emmental n'a cessé de baissé : sur 140 fromageries, 23 ont fermé leurs portes. Les causes de ce déclin sont multiples mais surtout, « la principale réside cependant dans les difficultés financières des sociétés de laiterie face à la nécessité de rénover leur fromagerie », dixit le Conseil d'Etat. C'est pourquoi le Grand Conseil vient d'instituer une aide financière, sous forme de prêt sans intérêt remboursable en vingt ans d'un montant maximal de 10 millions de frs.s. Seuls les socialistes, se faisant, une fois n'est pas coutume, les chantres du libéralisme, ont combattu cette proposition acceptée par 69 voix contre 24 et 14 abstentions.

Cent ans de télécommunications.

Cent ans après la mise en service du premier central téléphonique de Fribourg, le nombre d'abonnés a franchi en 1989, le seuil des 100.000 abonnés. L'augmentation est aussi sensible dans les autres services (raccordements Natel, Vidéotext, Télépac, Téléfax), à tel point que la Direction des Télécommunications de Fribourg ne sait plus où loger tous ses petits !

Permanence anti-rascite à Fribourg.

La première permanence anti-rasciste de Suisse, baptisée « maison des potes », a ouvert ses portes à Fribourg fin février. Faute d'un local définitif, elle ne fonctionne pour l'instant que le mercredi de 16 h 30 à 19 h 30.

Quand les députés fribourgeois se montrent généreux

Les députés fribourgeois ont accepté en première lecture l'extension du cercle des bénéficiaires des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative et de condition modeste (chômeurs en fin de droit, détenus, étudiants et mères célibataires), mais ont refusé d'y intégrer les indépendants, comme cela avait été demandé par les socialistes. Selon le projet soumis au Grand Conseil, l'allocation mensuelle ordinaire serait fixée au minimum à 180 frs.s. pour chacun des deux premiers enfants (140 frs.s. actuellement) et à 200 frs.s. pour les enfants suivants. L'allocation de naissance passerait de 600 à 1 000 frs.s. Quant à l'allocation de formation professionnelle, elle augmenterait de 20 frs.s. (soit 260 frs.s.).